

Le débat en ville



Tous les jeudis, à 12 h 30, la «Tribune» s'installe à la Brasserie des Halles de l'Île avec ses invités pour débattre d'un thème d'actualité. Venez participer!



Hier à la Brasserie des Halles de l'Île. Peut-on laisser mourir Bernard Rappaz? Tel est le thème abordé hier lors de notre cinquième débat animé par Christiane Pasteur, journaliste à la *Tribune de Genève*. En tant que médecin, **Bernard Haenni** (à gauche) ne comprend pas qu'on puisse

laisser Bernard Rappaz mourir sans intervenir. Face à lui, **Jean-Charles Rielle** (à droite), médecin et conseiller national, a demandé l'intervention d'un médiateur et une suspension de peine, afin que M. Rappaz puisse reprendre des forces en vue de son procès qui s'ouvre le 3 décembre. PHOTOS OLIVIER VOGELSANG

Peut-on laisser mourir Bernard Rappaz?

Bernard Rappaz vit son 79e jour de grève de la faim. Médecins et autorités se renvoient la balle. Pourtant il y a urgence. La vie d'un homme est en jeu

Christiane Pasteur

Peut-on laisser périr un homme sans broncher?

Bernard Haenni (BH): Je tiens à préciser tout d'abord que je parle en mon nom propre. M. Rappaz est arrivé à un stade où il présente des symptômes importants d'affaiblissement intellectuel et physique. On a entendu qu'il commençait à perdre la vue. J'ai de la peine, en tant que médecin, à comprendre mes confrères de l'Hôpital qui assistent à cette lente dégradation, cette évolution vers la mort, dans la souffrance, sans agir.

Jean-Charles Rielle (JCR): Je comprends parfaitement la démarche de mon confrère. Moi-même j'ai dit le 29 septembre dernier que je pourrais nourrir de force Bernard Rappaz, car j'ai entendu de lui un cri de vie et non de mort.

Après l'avoir rencontré deux fois, lui et les différents intervenants du dossier, j'ai changé d'avis. Car l'alimentation forcée est un procédé violent, et la grève de la faim, le dernier acte de résistance que peut opposer un prisonnier.

L'arrêt du Tribunal fédéral préconise l'alimentation forcée si elle est pratiquée dignement. Or, c'est impossible.

On entend dire que si c'est la volonté de Bernard Rappaz de mourir, qu'on le laisse mourir...

BH: M. Rappaz ne veut pas mourir. Il utilise la grève pour réagir contre quelque chose qu'il estime injuste. La preuve, c'est que si on lui accordait le droit de porter un bracelet électronique, il recommencerait immédiatement à se nourrir. Il est vrai que l'alimentation forcée est un acte médical rebutant, mais il faut agir. On doit sauver une vie. Même s'il se stabilise, M. Rappaz aura probablement des lésions irréversibles, il pourrait être invalide. Il a une fille de 12 ans. Sa famille pourrait porter plainte contre les médecins.

JCR: Quand je suis allé le voir, il m'a accueilli avec un «Voilà mon bourreau!» Il m'a dit que si j'essayais de le nourrir de force, il se suiciderait. Il sait comment faire. Il n'a besoin de personne. Ce qui me frappe, c'est que, même affaibli, il est totalement clair, déterminé à aller jusqu'à la mort. Car, pour lui, c'est la seule façon de protester contre

«On ne peut assister à l'agonie d'un homme sans intervenir»

Bernard Haenni
Médecin

«Un médiateur doit être nommé et prononcer la suspension de peine»

Jean-Charles Rielle
Médecin et conseiller national

une condamnation qu'il estime injuste. J'en appelle à mon canton d'origine. Je suis Valaisan. Durant toute ma jeunesse, j'ai été nourri avec la religion, des valeurs. Aujourd'hui, je n'ai pas entendu une seule fois le mot compassion. J'entends: «Il n'a qu'à crever, il nous a assez irrités.» Un politique ne se trompe pas en étant à l'écoute de celui qui souffre, même si on n'est pas d'accord avec lui, c'est cela la compassion.

Comment sortir de l'impasse actuelle?

BH: Il est urgent que les représentants des instances judiciaires et médicales se réunissent pour discuter de ce cas, unique et complexe, afin de statuer sur les valeurs défendues par chacun et prendre ses responsabilités.

JCR: La première urgence, c'est de nommer un expert qui prononce une suspension de peine, pour protéger Bernard Rappaz. Le Valais peut le faire, ce n'est pas perdre la face. Le 3 décembre débute un second procès.

Or, j'estime qu'un inculpé doit pouvoir être acteur de son procès, psychologiquement et physiquement, et pas le suivre du fond de son lit. Ou pire, mort. Cela ne créerait pas un appel d'air car très peu de gens peuvent mener ce combat jusqu'au bout. Dans un deuxième temps, il faudrait mettre sur pied un symposium pour discuter de cette situation. Quoi qu'il en soit, il n'est pas acceptable, en 2010, qu'un homme meurt dans une prison en Suisse.

Retrouvez les extraits vidéos du débat sur le site: www.tdg.ch

Les réactions du public



Daniel Rossiaud
Retraité du DIP

«J'ai honte pour mon pays. Quelle est cette société dite civilisée qui laisse mourir un homme? Je suis envahi par un sentiment de honte et d'injustice»



Manuelle Crettaz
Ex-gréviste de la faim

«Je revendique le droit de Bernard à disposer de sa propre vie et de sa propre mort. Il ne veut pas mourir à tout prix, il ressent sa condamnation comme injuste»



William Pitt
Chanteur et auteur-compositeur

«C'est comme si l'âme de la Suisse se trouvait devant le Tribunal. Y a-t-il ici suffisamment d'amour et de compassion pour sauver une vie?»